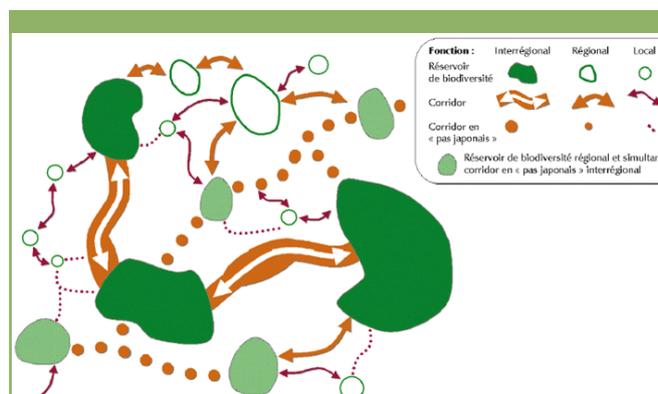


DISPOSITIFS 3

INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue est un outil récent issu du Grenelle de l'Environnement qui, par ses objectifs, permet de restaurer et protéger un réseau écologique constitué de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité. Cet outil peut appuyer les démarches de gestion des zones humides car ces dernières peuvent constituer à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.



Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
(Source : COMOP Trame Verte et Bleue, 2009)

La Trame Verte et Bleue

	Outils	Objectifs	Composantes
Trame Verte et Bleue	<ul style="list-style-type: none"> - Outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables ; - Outil d'aménagement du territoire s'articulant avec les documents d'urbanisme réalisés par les collectivités et mobilisant des outils contractuels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats ; - Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ; - Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux du SDAGE et préserver les ZHIEP ; - Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ; - Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ; - Améliorer la qualité et la diversité des paysages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une composante verte se rapportant aux milieux terrestres. Elle peut être composée d'espaces protégés, de corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels et de formations végétales linéaires ou ponctuelles ; - Une composante bleue se rapportant aux milieux aquatiques et humides. Elle peut être composée de cours d'eau, de parties de cours d'eau ou canaux et de zones humides

Les zones humides dans la Trame Verte et Bleue

Dans la définition de la Trame Verte et Bleue, il est prévu que les zones humides suivantes intègrent la composante bleue :

- tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux du SDAGE ;
- les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et donc les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) ;
- les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité.

Dans la majorité des cas, les zones humides sont intégrées à la composante bleue comme les

textes le prévoient. Cependant, du fait de leur situation entre milieux aquatiques, terrestres et parfois maritimes, certains territoires ont fait l'expérience de les intégrer de différentes manières :

- dans une trame spécifique en consacrant un continuum ou une sous-trame à part entière aux milieux humides ;
- de manière décomposée en intégrant une partie des zones humides dans la trame bleue et une autre partie dans la trame verte (les zones humides qui ne sont pas en relation directe avec le réseau hydrographique) ;
- dans une trame bleue marine pour les zones humides littorales.

Les méthodes d'intégration des zones humides

Les zones humides pouvant intégrer la Trame Verte et Bleue sont identifiées :

- soit grâce à leurs caractéristiques : intérêt pour la biodiversité ou contribution aux objectifs de qualité et de quantité des eaux par leurs fonctions hydrologiques et épuratrices. Pour évaluer les fonctions des zones humides, il est possible de se référer à la caractérisation simplifiée des zones humides (voir Connaître 7) ;
- soit grâce à leur localisation sur le territoire : contribution à la connexion entre les milieux et

connexion directe avec les zones humides proches. Pour évaluer les connexions entre zones humides, il est possible de se référer à trois méthodes (cf. tableau ci-dessous).

Les ZHIEP
identifiées par les SAGE
et délimitées par le préfet
sont intégrées à
la Trame Verte et Bleue

Méthodes	Avantages	Inconvénients
Interprétation visuelle Affichage, le plus exhaustif possible, des éléments naturels et des éléments de menace	Bonne localisation pour les acteurs locaux, bonne interprétation, bon support de communication	Exhaustivité des données qui nuit à la lisibilité et à l'analyse de la fonctionnalité des continuités
Dilatation - Érosion Application de zones-tampons ("buffer") positives et négatives de façon successive, dans le but de dégager des espaces de continuité entre les zones humides	Représentation graphique simplifiée, opérations cartographiques aisées, apparition des continuités, des secteurs prioritaires et des pressions, besoin en données restreint	Nécessité de réaliser ce travail pour chaque sous-trame (en fonction des enjeux des territoires), caractère arbitraire en fonction de la forme géométrique de l'objet et de la distance affectée au "buffer"
Perméabilité des milieux Modélisation de la perméabilité des milieux en pondérant les différents éléments de l'occupation du sol d'un coefficient de rugosité pour les cortèges d'espèces inféodés aux milieux humides	Mise en évidence des chemins "de moindre coût", apparition de la fragmentation, facilement modifiable en fonction des enjeux, des habitats, des espèces, etc.	Modèle mathématique, difficulté de communication autour des produits de la modélisation, caractère arbitraire en fonction des données cartographiques et des pondérations, difficulté de fixer une limite entre espace de continuité et discontinuité

Exemple de la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue : le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Les programmes et les outils de protection existants, spécifiques ou non aux zones humides, peuvent être utilisés dans la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue.

Dans ce cadre, le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine a développé plusieurs actions autour des zones humides :

- mise en place d'un observatoire des zones humides ;
- création d'espaces protégés RNN, RNR, APPB, ENS, etc. ;
- création de sites "Natura 2000" ;
- acquisition foncière ;

- mise en place d'un service pédagogique dédié aux zones humides ;
- actions de formation et de sensibilisation des acteurs ;
- mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) ;
- recréation de zones humides dans les anciennes gravières ;
- restauration de peupleraies en prairies humides et/ou roselières.

D'autres parcs naturels régionaux agissent également en faveur des zones humides.

Pour plus d'informations sur :

- le cadre juridique de la Trame Verte et Bleue, articles L. 371-1 à L. 371-6 du Code de l'environnement
- le retour d'expérience du PNR des boucles de la Seine normande : www.pnr-seine-normande.com et www.trameverteetbleue.fr